

# CHAPITRE 2

---

## Les Clefs de St. Pierre et sa foi indéfectible

---

### Sommaire

---

2.1	La Chaire de saint Pierre prononce les vérités que le Christ a Lui-même déjà transmises . . . . .	4
-----	---------------------------------------------------------------------------------------------------	---

---

C'est un fait de l'histoire, de l'écriture et de la tradition que Notre-Seigneur Jésus-Christ a fondé son Église universelle (l'Église catholique) sur saint Pierre.

Matthieu 16 :18-19 - « **Aussi moi je te dis que tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux ;** et tout ce que tu lieras sur terre sera lié aussi dans les cieux ; et tout ce que tu délieras sur la terre, sera aussi délié dans les cieux. »

Notre-Seigneur a fait de saint Pierre le premier pape, lui a confié Son troupeau entier, et lui a donné l'autorité suprême dans l'Église universelle du Christ.

Jean 21 :15-17 - « **Jésus dit à Simon Pierre** : Simon, fils de Jean, m'aimes-tu plus que ceux-ci ? Il répondit : Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime. **Jésus lui dit : Pais mes agneaux.** Il lui dit de nouveau : Simon, fils de Jean, m'aimes-tu ? Il lui répondit : Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime. **Jésus lui dit : Pais mes agneaux.** Il lui dit une troisième fois : Simon, fils de Jean, m'aimes-tu ? Pierre fut contristé qu'il lui eût dit une troisième fois : M'aimes-tu ? Et il lui répondit : Seigneur, vous connaissez toutes choses, vous savez que je vous aime. **Jésus lui dit : Pais mes brebis.** »

Avec l'autorité suprême que Notre-Seigneur Jésus-Christ a conféré à saint Pierre (et ses successeurs, les papes) vient ce qui s'appelle l'infaillibilité papale. L'infaillibilité papale est inséparable de la suprématie papale - il est insensé que le Christ désigne saint Pierre comme tête de Son Église (comme l'a clairement fait le Christ) si saint Pierre ou ses successeurs, les papes, pouvaient errer en exerçant cette autorité suprême pour enseigner sur un point de foi. L'autorité suprême doit être indéfectible sur les sujets obligatoires de foi et de morale (sujets qui lient les fidèles), ou alors il ne s'agit pas du tout de la véritable autorité du Christ.

L'infaillibilité papale ne signifie pas qu'un pape ne peut pas du tout faire une erreur et elle ne signifie pas qu'un pape ne peut pas perdre son âme et être damné en Enfer pour péché grave. Elle signifie que les successeurs de saint Pierre (les papes de l'Église catholique) ne peuvent pas commettre d'erreur quand ils enseignent de façon autoritaire sur un point de foi ou de morale qui doit être cru et gardé par l'Église entière du Christ. On trouve la promesse de la foi indéfectible conférée par le Christ à saint Pierre et ses successeurs dans Luc, chapitre 22.

Luc 22 :31-32 « Le Seigneur dit encore : Simon, Simon, voilà que Satan vous a demandés pour vous cribler, comme le froment ; **Mais j'ai prié**

**pour toi, afin que ta foi ne défaille point**; et toi, quand tu seras converti, confirme tes frères. »

Satan désirait passer au crible tous les Apôtres (pluriel) comme le froment, mais Jésus a prié pour Simon Pierre (singulier), afin que sa foi ne défaille pas. Jésus dit que saint Pierre et ses successeurs (les papes de l'Église catholique) ont une foi indéfectible quand ils enseignent avec autorité un point de foi ou de morale qui doit être cru et tenu par l'Église entière du Christ.

Pape Pie IX, *Concile Vatican I* ; 1870, *ex cathedra* : « **CE CHARISME DE VÉRITÉ ET DE foi À JAMAIS INDÉFACTIBLE A ÉTÉ ACCORDÉ PAR DIEU À PIERRE ET À SES SUCCESSEURS EN CETTE CHAIRE...** » <sup>[1]</sup>

Pape Pie IX, *Concile Vatican I* ; 1870, *ex cathedra* : « ... ils savaient parfaitement que ce siège de Pierre demeurerait **pur de toute erreur**, aux termes de la promesse divine de Notre Seigneur et Sauveur au chef de ses disciples : « **J'ai prié pour toi, pour que ta foi ne défaille pas** »... » <sup>[2]</sup>

Et cette vérité était crue depuis les tous premiers temps de l'Église catholique.

Pape St. Gélase Ier, épître 42, ou *Decretum Gelasianum* ; 495 A.D. : « Le premier **siège de l'apôtre Pierre** est donc l'Église romaine qui **n'a ni tache, ni ride, ni rien de semblable** [Éph. 5 :27]. » <sup>[3]</sup>

Le mot « infallible » signifie « qui ne peut pas défaillir » ou « certain, assuré. » Par conséquent, le terme même de *l'infaillibilité papale* vient directement de la promesse du Christ faite à saint Pierre (et ses successeurs) dans Luc 22, à savoir que Pierre a une foi qui ne défaille pas, indéfectible. Même si cette vérité était crue depuis le commencement de l'Église, elle fut spécifiquement définie comme un dogme au Premier Concile du Vatican en 1870.

Pape Pie IX, *Concile Vatican I* ; 1870, S. 4, ch. 4 : « ... lorsque le pontife romain parle *ex cathedra* [depuis la Chaire de Pierre], c'est-à-dire lorsque, remplissant sa charge de pasteur et de docteur de tous les chrétiens, il définit, en vertu de sa suprême autorité apostolique, qu'une doctrine en matière de foi ou de morale doit être tenue par toute l'Église, il jouit, en vertu de l'assistance divine qui lui a été promise en la personne de saint Pierre, **de cette infallibilité** dont le divin Rédempteur a voulu que soit pourvue son Église lorsqu'elle définit la doctrine sur la foi ou la morale ; **par conséquent, ces définitions du Pontife romain sont irréfornables par elles-mêmes et non en vertu du consentement de l'Église.** » <sup>[4]</sup>

Mais comment sait-on quand un pape exerce sa foi indéfectible pour enseigner infailliblement depuis la Chaire de saint Pierre? La réponse est que nous le savons de par le langage que le pape utilise ou la manière dont le pape enseigne. Vatican I a défini deux conditions devant être remplies : 1) quand le pape exerce son droit comme pasteur et enseignant de tous les chrétiens en accord avec son autorité apostolique suprême ; 2) quand il explique une doctrine sur la foi ou la morale, qui doit être tenue par l'Église entière du Christ. Un pape peut remplir ces deux conditions en quelques mots : en anathématisant une fausse opinion (comme dans beaucoup de conciles dogmatiques), en déclarant « *par Notre autorité apostolique Nous déclarons. . .* , » en disant « *Nous croyons, professons, et enseignons,* » ou en employant des mots d'importances et de significations semblables, indiquant par là que le pape enseigne l'Église entière sur la foi, d'une façon définitive et obligatoire.

**Donc, quand un pape enseigne depuis la Chaire de Pierre de la façon stipulée ci-dessus, il ne peut pas avoir tort.** S'il pouvait avoir tort, alors l'Église du Christ pourrait être officiellement dans l'erreur, et la promesse du Christ à saint Pierre et son Église défailirait (ce qui est impossible). Ce qui est enseigné depuis la Chaire de Pierre par les papes de l'Église catholique est l'enseignement de Jésus-Christ Lui-même. Rejeter ce qui est enseigné par les papes depuis la Chaire de Pierre, c'est mépriser **Jésus-Christ Lui-même**, tout simplement.

Luc 10 :16 - « Qui vous écoute m'écoute, qui vous méprise, me méprise ; mais qui me méprise, méprise celui qui m'a envoyé. »

Matthieu 18 :17 - « . . . et s'il n'écoute point l'Église, qu'il te soit comme un païen et un publicain. »

Pape Léon XIII, *Satis Cognitum* ; 29 juin 1896 : « ... Jésus-Christ a institué dans l'Église un magistère vivant, authentique et, de plus, perpétuel. . . **car si cela pouvait en quelque manière être faux, il s'ensuivrait, ce qui est évidemment absurde, que Dieu Lui-même serait l'auteur de l'erreur des hommes.** » <sup>[5]</sup>

## **La Chaire de saint Pierre prononce les vérités que le Christ a Lui-même déjà transmises**

Les vérités de foi proclamées par les papes parlant infailliblement depuis la Chaire de Pierre s'appellent des dogmes. Les dogmes composent ce qui s'appelle le dépôt de la foi. Et le dépôt de la foi s'est achevé à la mort du dernier apôtre.

Pape St. Pie X, *Lamentabile*, erreurs des modernistes, n° 21 : « La

Révélation, qui est l'objet de la foi catholique, n'a pas été achevée avec les Apôtres. » — **Condamné** <sup>[6]</sup>

Cela veut dire que quand un pape définit un dogme depuis la Chaire de Pierre, il ne fabrique pas la vérité du dogme ; non, il proclame ce qui est déjà vrai, ce qui a déjà été révélé par le Christ et transmis aux apôtres. Les dogmes, de ce fait, ne peuvent donc pas être modifiés. Un de ces dogmes dans le dépôt de la foi est *Hors de l'Église catholique pas de Salut*. Puisque c'est l'enseignement de Jésus-Christ, on n'est pas autorisé à contester ce dogme ou à le remettre en question ; on doit simplement l'accepter. Peu importe si on n'aime pas ce dogme, qu'on ne le comprend pas, ou qu'on ne *trouve pas de justice dans ce dogme*. Si on ne l'accepte pas en tant que vérité infaillible, alors on n'accepte pas Jésus-Christ, tout simplement ; parce que le dogme nous vient de Jésus-Christ.

Pape Léon XIII, *Satis Cognitum* ; 1896 : « ... **peut-il être permis à qui que ce soit de repousser quelque'une de ces vérités, sans se précipiter ouvertement dans l'hérésie, sans se séparer de l'Église et sans répudier en bloc toute la doctrine chrétienne?** Car telle est la nature de la foi que rien n'est plus impossible que de croire ceci et de rejeter cela. L'Église professe, en effet, que **la foi est une vertu surnaturelle par laquelle... nous croyons que ce qui nous a été révélé par Lui est véritable : nous le croyons, non point à cause de la vérité intrinsèque des choses vue dans la lumière naturelle de notre raison [auteur : c.-à-d., non parce que ceci nous semble correct] , mais à cause de l'autorité de Dieu Lui-même qui nous révèle ces vérités, et qui ne peut ni Se tromper ni nous tromper... celui qui, même sur un seul point, refuse son assentiment aux vérités divinement révélées, très réellement abdique tout à fait la foi, puisqu'il refuse de se soumettre à Dieu en tant qu'il est la souveraine vérité et le motif propre de foi.** » <sup>[7]</sup>

Ceux qui refusent de croire au dogme *Hors de l'Église pas de salut* tant qu'ils n'ont pas compris combien il y a de justice en lui, retiennent en réalité leur foi dans la révélation du Christ. Ceux qui ont la vraie foi en Christ (et en Son Église) acceptent d'abord Son enseignement, et comprennent en second lieu la vérité qui s'y trouve (c.-à-d., *la raison pour laquelle* cela est vrai). Un catholique ne diffère pas sa croyance dans la révélation du Christ jusqu'à ce qu'il puisse la comprendre. Ça, c'est la mentalité d'un hérétique infidèle rempli d'orgueil et de fierté. Saint Anselme résume la véritable position catholique sur ce point.

St. Anselme, Docteur de l'Église, *Prosologion*, ch. 1 : « **Car je ne cherche pas à comprendre pour croire ; mais je crois pour comprendre ;**

plus encore, je crois que, **si je ne crois d'abord, je ne comprendrai pas.** » <sup>[8]</sup>

Rom. 11 :33-34 - « **Ô profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu ! Que ses jugements sont incompréhensibles et ses voies impénétrables !** Car qui a connu la pensée du Seigneur ? Ou qui a été son conseiller ? Ou qui, le premier, lui a donné, et sera rétribué ? »

Isaïe 55 :8-9 - « **Car mes pensées ne sont pas vos pensées, ni vos voies mes voies,** dit le Seigneur. **Parce qu'autant les cieux sont élevés au-dessus de la terre,** autant sont élevées mes voies au-dessus de vos voies, et mes pensées au-dessus de vos pensées. »

## Notes

<sup>[1]</sup>Denzinger, Éd. du Cerf, n° 3071.

<sup>[2]</sup>Denzinger, Éd. du Cerf, n° 3070.

<sup>[3]</sup>Denzinger, Éd. du Cerf, n° 351.

<sup>[4]</sup>Denzinger, Éd. du Cerf, n° 3074.

<sup>[5]</sup>Léon XIII, *Lettres apostoliques de S.S. Léon XIII, encycliques, brefs, etc.* (Éd.1893), Hachette livre / BnF, Paris, 1893-1904, T. 5, pp. 25, 27.

<sup>[6]</sup>Denzinger, Éd. du Cerf, n° 3421.

<sup>[7]</sup>*Lettres apostoliques de S.S. Léon XIII*, T. 5, p. 27.

<sup>[8]</sup>P. Christopher Rengers, *The 33 Doctors of the Church*, Tan Books, Rockford, IL, 2000, p. 273.